

Amplitude Surgical

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2024

Amplitude Surgical

Société anonyme
RCS : Romans 533 149 688

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société Amplitude Surgical,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Amplitude Surgical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill – tests de valeur (Notes 3.4 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 30 Juin 2024, la valeur nette des goodwill au bilan s'établit à 98,8 M€. Les principes comptables d'évaluation du goodwill sont décrits dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces goodwill, alloués à une seule unité génératrice de trésorerie, font l'objet d'un test de perte de valeur au 30 juin de chaque année et lors d'arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 17 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant l'UGT auxquelles sont affectés les goodwill.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant significatif au regard du bilan du groupe, fait appel à une part de jugement importante de la Direction, s'agissant, notamment, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- La cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations pour l'exercice ;
- La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction, telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- Le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés de l'activité en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital de l'UGT permettaient d'approcher le taux de référence pour cette UGT. Nous nous sommes appuyés sur nos experts en Évaluation ;
- La cohérence de la valeur d'entreprise issue de la méthode des flux de trésorerie actualisées, en corroborant celle-ci par des méthodes alternatives de valorisation, notamment par les multiples d'EBITDA.
- Le calcul et la pertinence du test de sensibilité sur la valeur d'utilité, effectué par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks d'en-cours et produits finis (Notes 3.8 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les stocks du Groupe figurent au bilan consolidé au 30 juin 2024 pour un montant brut de 46,0 millions d'euros, déprécié à hauteur de 2,7 millions d'euros. Ils sont constitués principalement par des encours et des produits intermédiaires et finis, valorisés selon leur coût de production et dépréciés en fonction des ventes historiques (cf. notes 3.8 et 19 de l'annexe des comptes consolidés).

Du fait de la nature de l'activité, le Groupe met à la disposition des hôpitaux et cliniques des prothèses chirurgicales de différentes tailles (obligation réglementaire) pouvant conduire à des cycles de rotation longs pour les tailles atypiques.

Les règles de dépréciations de la société se basent sur des critères de rotation et de caractère re-stérilisable ou non des implants finis. L'appréciation du pourcentage de dépréciation en fonction du nombre de mois de ventes en stocks requiert un jugement de la société.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références, correspondant au prix de vente attendu par le Groupe, soit inférieure à leur coût de fabrication et donc un risque de surévaluation des stocks de produits intermédiaires et finis.

L'appréciation du caractère re-stérilisable ou non des implants finis peut évoluer, notamment en fonction des changements dans les normes qualités.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont, par nature, dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction du Groupe.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier ainsi les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ou ayant une durée de vie limitée ;
- Re-performé le calcul de la dépréciation des stocks au travers des hypothèses du groupe ;
- Analysé la sensibilité de cette dernière en utilisant des scénarios différents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité Amplitude Surgical par l'assemblée générale du 21 décembre 2011 pour le cabinet Mazars et du 9 décembre 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 30 juin 2024, le cabinet Mazars était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 9^{ème} année, dont, respectivement 10 et 9 années depuis que les titres de l'entité ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Lyon, le 30 octobre 2024

 Séverine HERVET

Séverine HERVET

Associé

DELOITTE & ASSOCIES

Lyon, le 30 octobre 2024



Jean-Marie LE JELOUX

Associé



GROUPE AMPLITUDE SURGICAL

EXPERT IN ORTHOPAEDICS

**COMPTES
CONSOLIDES
ANNUELS**

2024

SOMMAIRE

Comptes Consolidés Annuels

BILAN CONSOLIDE COMPARE	3
COMPTE DE RESULTAT COMPARE ..	4
RESULTAT GLOBAL COMPARE	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
TABLEAUX DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES ..	8
Notes annexes aux comptes annuels consolidés	9
Note 1. Entité présentant les états financiers	9
Note 2. Base de préparation	10
Note 3. Principales méthodes comptables	11
Note 4. Détermination de la juste valeur	11
Note 5. Gestion du risque financier	22
Note 6. Variation de périmètre ...	25
Note 7. Groupes d'actifs et passifs détenus en vue de la vente	25
Note 8. Information sectorielle ..	26
Note 9. Chiffre d'affaires	26
Note 10. Autres achats et charges externes	27
Note 11. Charges de personnel et effectifs	27
Note 12. Amortissements et dépréciations, nettes de reprises	29
Note 13. Autres produits et charges d'exploitation	29
Note 14. Produits et charges non opérationnelles	29
Note 15. Charges et produits financiers	29
Note 16. Charge d'impôt sur le résultat	30
Note 17. Immobilisations incorporelles	31
Note 18. Immobilisations corporelles	33
Note 19. Stocks	34
Note 20. Créances	34
Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 22. Capital et réserves	35
Note 23. Emprunts	35
Note 24. Concours bancaires et factor	36
Note 25. Dérivés	37
Note 26. Provisions pour risques et charges	38
Note 27. Dettes fournisseurs et autres crédateurs	40
Note 28. Transactions entre parties liées	40
Note 29. Engagements hors bilan	41
Note 30. Entités du groupe	41
Note 31. Evènements post-clôture	41
Note 32. Passifs éventuels	42
Note 33. Risques environnementaux	42
Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes	42

BILAN CONSOLIDE COMPARE

Actif

	Note	30-juin-24	30-juin-23
<i>Goodwill</i>	17	98 796	95 629
<i>Immobilisations corporelles</i>	18	41 460	37 275
<i>Immobilisations incorporelles</i>	17	37 286	31 838
<i>Autres actifs financiers, y compris dérivés</i>		465	709
<i>Actifs d'impôt différé</i>	16	6 593	5 109
Total des actifs non courants		184 601	170 560
<i>Stocks</i>	19	43 300	37 955
<i>Créance d'impôt courant</i>	20	1 156	1 367
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	20	21 097	18 922
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	21	29 101	37 212
<i>Actifs détenus en vue de la vente</i>		-	-
Total des actifs courants		94 654	95 456
Total des actifs		279 255	266 016

Passif

En milliers d'euros	Note	30-juin-24	30-juin-23
<i>Capital social</i>	22	480	480
<i>Prime d'émission</i>		146 675	146 675
<i>Autres réserves</i>		(52 588)	(93 359)
<i>Éléments constatés directement en capitaux propres</i>		(274)	2 771
Résultat net part du groupe		1 528	39 246
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	(0)
Total des capitaux propres		95 823	95 813
<i>Emprunts et dettes financières</i>	5 & 23	102 011	95 224
<i>Instruments dérivés passifs</i>	25	-	-
<i>Engagements de retraite</i>	26	524	537
<i>Provisions pour risques et charges non courantes</i>	26	14 168	14 684
<i>Passifs d'impôt différé</i>	16	2 097	1 727
<i>Autres passifs non courants</i>	27	17 724	16 707
Total des passifs non courants		136 524	128 879
<i>Découverts bancaires</i>	5 & 24	6	26
<i>Dettes financement Factor</i>	5 & 24	1 449	335
<i>Emprunts et dettes financières</i>	5 & 23	15 659	10 893
<i>Passifs d'impôt courant</i>		404	594
<i>Dettes fournisseurs et autres créditeurs, y compris dérivés</i>	27	28 780	29 195
<i>Provisions pour risques et charges</i>	26	612	281
<i>Passifs directement liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente</i>		-	-
Total des passifs courants		46 909	41 325
Total des passifs et des capitaux propres		279 255	266 016

COMPTE DE RESULTAT COMPARE

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	30-juin-24	30-juin-23
		12 mois	12 mois
<i>Chiffre d'affaires</i>	9	106 019	100 200
<i>Production stockée et immobilisée</i>		9 698	9 790
<i>Consommations de matières premières, m/ses et autres approv.</i>		(20 428)	(18 740)
<i>Achats de sous-traitance</i>		(11 155)	(11 825)
<i>Autres achats et charges externes</i>	10	(30 726)	(29 378)
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		(962)	(920)
<i>Charges de personnel</i>	11	(28 038)	(26 132)
<i>Dotations aux amort.& provisions, nettes de reprises</i>	12	(11 128)	(12 440)
<i>Autres produits d'exploitation</i>	13	929	159
<i>Autres charges d'exploitation</i>	13	(1 344)	(461)
<i>Plus ou moins value de cession immobilisations</i>	18	(119)	59
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		12 746	10 312
<i>Perte de valeur des actifs</i>		-	-
<i>Produits opérationnels non courants</i>	14	2 979	3 633
<i>Charges opérationnelles non courantes</i>	14	(5 460)	(5 896)
RESULTAT OPERATIONNEL		10 265	8 050
<i>Autres produits financiers</i>		2 887	1 583
Total produits financiers		2 887	1 583
<i>Intérêts et charges financiers</i>	15	(10 115)	(11 057)
<i>Variation de valeur des intruments financiers</i>		-	-
<i>Autres charges financières</i>		(1 417)	(4 574)
Total charges financières		(11 532)	(15 631)
RESULTAT FINANCIER		(8 645)	(14 048)
<i>Impôts courants et différés</i>	16	(92)	(769)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt		-	45 295
RESULTAT NET		1 528	38 528
-Part du groupe		1 528	39 246
-Part des participations ne donnant pas le contrôle		-	(718)
<i>Résultat net par action - part du groupe (euros)</i>		0,032	0,817
<i>Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)</i>		0,032	0,817
<i>Nombre d'actions retenu (en milliers)</i>			
<i>pour le résultat net par action</i>		48 021	48 021
<i>pour le résultat net dilué par action</i>		48 021	48 021

RESULTAT GLOBAL COMPARE

Résultat global consolidé

En milliers d'euros

	Note	30-juin-24	30-juin-23
Résultat net consolidé de l'exercice		1 528	38 528
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>		(675)	479
<i>Impôts différés sur couverture de flux de trésorerie</i>		169	(120)
<i>Ecart de conversion</i>		(949)	2 292
Total éléments recyclables		(1 456)	2 651
<i>Pertes et gains actuariels</i>		-	-
<i>Impôts différés sur pertes et gains actuariels</i>		-	-
Total éléments non recyclables		-	-
Résultat global		73	41 179
<i>Dont part revenant au groupe</i>		73	41 814
<i>Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	(636)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Note	30-juin-24 12 mois	30-juin-23 12 mois
OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE			
RESULTAT après impôt		1 528	38 528
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	11 208	13 241
Plus et moins values de cession		119	(51 359)
Charge de personnel IFRS 2		-	-
Charge d'impôt	15	92	769
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT avant impôt		12 948	1 178
Impôt décaissé	15	(1 050)	(943)
Var° de stock		(5 428)	3 695
Var° des Créances clients et rattachés		(1 382)	2 582
Var° des Fournisseurs et dettes rattachées		(1 071)	1 371
Autres		6	94
Var° nette de la dette d'impôt sur les résultats		20	119
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(7 855)	7 861
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		4 043	8 096
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaiss / acquisition immos incorporelles	16	(8 553)	(8 219)
Décaiss / acquisition immos corporelles	17	(10 382)	(11 175)
Encaiss / cession d'immos corp et incorp		6 215	72
Décaiss / acquisition actifs financiers			
Incidences des variations de périmètre		(1 703)	64 865
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement		(14 422)	45 544
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports			
Achats-Ventes d'actions propres		(59)	-
Financement FACTOR	23	1 114	(501)
Encaissements provenant d'emprunts		9 370	11 917
Variation des frais financiers		1 975	(29)
Remboursement d'emprunts		(9 917)	(48 821)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		2 483	(37 434)
VARIATION DE TRESORERIE		(7 896)	16 205
Incidences des variations de taux de change		(194)	(38)
TRESORERIE et équivalents trésorerie A L'OUVERTURE		37 186	21 019
TRESORERIE et équivalents trésorerie A LA CLOTURE		29 096	37 186

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d' euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	29 101	37 212
<i>Découverts bancaires</i>	(6)	(26)
Trésorerie nette du tableau de variation de trésorerie	29 096	37 186

TABLEAUX DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Nbre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation au 30 juin 2022	47 805	480	146 675	(92 977)	54 179	(1 611)	52 568
Situation au 1er juillet 2022	47 805	480	146 675	(92 977)	54 179	(1 611)	52 568
<i>Résultat consolidé de l'exercice</i>				39 246	39 246	(718)	38 528
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers</i>				359	359	-	359
<i>Ecarts Actuariels</i>				-	-	-	-
<i>Ecarts de conversion</i>				2 209	2 209	82	2 292
Résultat Global	-	-	-	41 814	41 814	(636)	41 179
<i>Augmentation de capital</i>		-	-				-
<i>Coûts des paiements en actions</i>							-
<i>Achats/Ventes d'actions propres</i>							-
<i>Dividendes versés</i>							-
<i>Augmentation (diminution) du pourcentage d'intérêt sans prise (perte) de contrôle</i>							-
<i>Cession filiales</i>						2 246	2 246
<i>Autres variations</i>				(177)	(177)		(177)
Situation au 30 juin 2023	47 805	480	146 675	(51 342)	95 813	0	95 814
Situation au 1er juillet 2023	47 805	480	146 675	(51 342)	95 814	0	95 814
<i>Résultat consolidé de l'exercice</i>				1 528	1 528		1 528
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers</i>				(507)	(507)		(507)
<i>Ecarts Actuariels</i>							-
<i>Ecarts de conversion</i>				(949)	(949)		(949)
Résultat Global	-	-	-	73	73	-	73
<i>Augmentation de capital</i>		-	-				-
<i>Coûts des paiements en actions</i>							-
<i>Achats/Ventes d'actions propres</i>				(59)	(59)		(59)
<i>Dividendes versés</i>							-
<i>Augmentation (diminution) du pourcentage d'intérêt sans prise (perte) de contrôle</i>							-
<i>Cession filiales</i>							-
<i>Autres variations</i>				(5)	(5)		(5)
Situation au 30 juin 2024	47 805	480	146 675	(51 333)	95 823	0	95 823

Notes annexes aux comptes annuels consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Amplitude Surgical (« La Société ») est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Valence (26). Les états financiers consolidés de la Société établis au 30 juin 2024 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste principalement en la fabrication et la commercialisation de prothèses.

Les comptes consolidés au 30 juin 2024 portent sur une période de 12 mois (période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024).

Evènements significatifs

Eléments juridiques

- Le 1er juillet 2023, la société Sofab Orthopédie SAS a été absorbée par la société Amplitude SAS.
- Concernant le troisième contrôle de l'URSSAF, par un arrêt en date du 17 octobre 2024, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a cassé et annulé le jugement de la Cour d'appel de Grenoble uniquement sur un point concernant les frais de congrès à l'étranger, les autres points étant validés par la Cour, notamment sur l'intégration des commissions des agents commerciaux dans la base taxable. La société va donc saisir la Cour d'Appel de Lyon pour statuer sur les frais de congrès à l'étranger. Pour rappel la société avait déjà versé la totalité du rappel des cotisations, des pénalités ainsi que des intérêts de retard pour un montant de 6,4 M€.
- La société Amplitude SAS fait l'objet d'un cinquième contrôle de l'URSSAF au titre de la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux pour la période de 1er juillet 2020 au 30 juin 2023. La lettre d'observation du 1er août 2024 conduit à un rappel de cotisations de 5,0 M€. Amplitude SAS a envoyé ses remarques à la suite de cette lettre et est en attente d'un retour de l'URSSAF.

Eléments financiers

- En juillet 2023, le Groupe a réceptionné le bâtiment industriel porté par la SCI Sofab Falla afin d'accueillir l'ensemble des activités industrielles portées précédemment par Sofab Orthopédie SAS.
- La société Ortho-Santé, agent commercial d'Amplitude SAS, a été acquise le 30 avril 2024. Elle est détenue à 100% par Amplitude SAS et a été intégrée dans les comptes consolidés d'Amplitude Surgical selon la méthode d'intégration globale. Un goodwill de 3,2 M€ a été constaté lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation

Note 2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du groupe Amplitude ont été préparés en conformité avec les normes comptables IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les notes annexes portent sur les éléments significatifs de l'exercice et doivent être lues en liaison avec le document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sera disponible sur le site internet de la société www.amplitude-surgical.com dans l'espace investisseurs.

Les états financiers consolidés d'Amplitude Surgical et de ses filiales (le groupe) sont présentés en milliers d'euros.

2.2 Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Conformément à la norme IAS 21, Le Groupe a retenu l'euro pour la présentation de ses états financiers consolidés. L'euro est la monnaie fonctionnelle du Groupe Amplitude Surgical, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les cours de monnaies étrangères des sociétés du groupe sont présentés en point 3.3 de cette annexe.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs finalement observées lors du débouclage des opérations pourront être différentes des estimations réalisées à la date de clôture.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les jugements critiques exercés pour appliquer les méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3.4 – Evaluation des goodwill

- Note 3.5 – Evaluation des immobilisations incorporelles
- Note 3.8 – Evaluation et dépréciation des stocks
- Note 3.13 – Provisions pour risques et charges
- Note 3.17 – Imposition différée

2.5 Changements de méthodes comptables

Au 30 juin 2024, aucune des normes publiées et non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvée par l'Union Européenne n'a été appliquée par anticipation.

2.6 Homogénéisation

Les états financiers de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre des comptes consolidés ont été homogénéisés selon les principes et règles comptables du Groupe en conformité avec les IFRS. Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2024.

Note 3. Principales méthodes comptables

3.1 Présentation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont également entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 mais elles n'ont aucun effet significatif sur les états financiers du Groupe. Il s'agit de :

Normes	Description	Date d'application (Exercices ouverts à compter de :)
Modifications d'IAS 8	Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2	Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023
Modifications d'IAS 12	Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023
Modifications d'IAS 12	Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.	1 ^{er} janvier 2023

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers du Groupe pour les exercices futurs.

3.2 Principes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté d'une situation comptable au 30 juin.

Le Groupe détient le contrôle exclusif des sociétés intégrées dans le périmètre des comptes consolidés présenté en note 30, selon l'analyse des critères définis par la norme IFRS 10. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés.

3.3 Méthode de conversion

Transaction en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie de présentation en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les cours des devises des sociétés hors zone euro sont les suivants :

Pays	juin-24		juin-23	
	Cours Moyen	Cours de Clôture	Cours Moyen	Cours de Clôture
<i>Australie</i>	0,606678	0,619464	0,637607	0,610352
<i>Brésil</i>	0,183847	0,167935	0,185492	0,190020
<i>Suisse</i>	1,044788	1,033058	1,014193	1,023856
<i>Etats-Unis</i>	0,928505	0,928505	0,951931	0,916086
<i>Afrique du Sud</i>	0,049569	0,051576	0,053006	0,048674

3.4 Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés dans un délai de 12 mois, et sont comptabilisés en résultat au-delà de cette date. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année.

Les Goodwill sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- Une nature de produits homogène en termes, notamment, de propriété intellectuelle et de procédé de production,
- Une organisation propre avec ses propres réseaux de distribution, son propre management, son propre reporting et une communication financière associée,
- Un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. A partir du 30 juin 2023, l'activité du Groupe ne donne plus lieu à la distinction de plusieurs UGT.

Dépréciation

Les Goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 Révisée « *Regroupements d'entreprises* ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au 30 juin de chaque année et lors d'arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau du groupe d'unités génératrices de trésorerie correspondant au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie largement indépendantes. Le Goodwill est testé au niveau du groupe d'unité génératrice de trésorerie auquel il est rattaché.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé de la valeur de marché diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est égale aux cash-flows prévisionnels actualisés.

Les dépréciations constatées sur les unités génératrices de trésorerie sont imputées en priorité sur le Goodwill, puis sur la valeur des autres actifs des unités génératrices de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable.

3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de brevets et de logiciels.

La société exploite des brevets dont elle est propriétaire ou qu'elle détient dans le cadre de contrats de concession de licence. Le traitement comptable, conformément à IAS 38 est identique.

Les brevets et licences ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif incorporel. La valeur brute d'entrée de ces actifs immobilisés correspond à la valeur des redevances estimée à la date d'acquisition du brevet ou de signature de la licence par Amplitude SAS, la contrepartie correspondant à une dette en faveur du cédant de l'invention ou des concédants.

La probabilité d'une utilisation des brevets ou des licences postérieurement à la date de l'amortissement total de l'actif incorporel comptabilisé est possible compte tenu du niveau des redevances versées et de la durée des contrats signés avec les cédants de l'invention ou avec les concédants.

A chaque clôture, la dette de ces actifs incorporels fait l'objet d'une actualisation en fonction du montant des redevances futures à verser en contrepartie d'une réévaluation de la valeur du brevet ou de la licence correspondant à l'actif du bilan.

Les brevets ou les licences sont amortis annuellement à hauteur des redevances payées aux inventeurs ou aux concédants. Au fur et à mesure du versement des redevances, le montant est porté au débit du compte fournisseur d'immobilisation.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe c'est-à-dire 3 à 5 ans.

3.6 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si le Groupe peut démontrer l'ensemble des critères ci-après :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- Et le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Amortissement

Les frais de développement de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations en cours jusqu'à la mise en vente du produit puis immobilisés et amortis sur une durée de 4 à 10 ans, en fonction de l'utilisation prévue.

Les frais de renouvellement de marquage ou de renouvellement de certificat sont comptabilisés en immobilisations en cours jusqu'à la date de démarrage du nouveau certificat puis immobilisés et amortis sur la durée du nouveau certificat (5 ans).

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif diminué de la valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation de l'actif. Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, ce qui représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées estimées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans à 40 ans (*)
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 7 ans
Emballages récupérables	Linéaire	3 à 5 ans

* Dont des constructions financées par des contrats de crédit-bail souscrits par la SCI Les Tilleuls.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture annuelle et ajustés si nécessaire.

Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Pour les ancillaires, le remplacement et la décomptabilisation se font pour l'ensemble de l'ancillaire et non pièce par pièce.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

IFRS 16 contrats de location

Conformément à la norme IFRS16, les contrats de location font l'objet d'un retraitement à l'actif du bilan à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'application de la norme est la suivante :

- Lors de la conclusion d'un contrat de location, un passif correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers est enregistré au bilan, en contrepartie d'un actif lié au droit d'utilisation. Cet actif est amorti sur la durée du contrat.
- Calcul du taux d'emprunt marginal, en tenant compte de la durée initiale du contrat, et non de la durée résiduelle. La détermination de ce taux d'emprunt est réalisée en se basant sur le taux d'emprunt de référence observable par filiale.
- Application aux contrats de location dont la durée résiduelle est supérieure à 12 mois.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs,
- Pour la détermination de la durée des contrats, le Groupe a pris en compte l'existence d'options de renouvellement et de résiliation ainsi que les projections à moyen terme de l'évolution de l'activité. En pratique, les contrats de location retraités portent principalement sur les locations immobilières pour lesquelles une durée de 9 ans a été

retenue pour les baux commerciaux français, ainsi que sur des contrats de locations de véhicules pour lesquels une durée allant de 30 à 84 mois a été retenue. Les contrats de locations relatifs à des biens dont la valeur est inférieure à 5K\$ ou d'une durée inférieure à 12 mois ne sont pas retraités.

3.8 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks de marchandises et de produits finis acquis sont évalués au plus bas de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

Evaluation des stocks consommés

Les marchandises et matières premières sont évaluées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Evaluation des stocks fabriqués

Les produits en cours et produits finis ont été évalués à leur coût de production. La quote-part de charges indirectes de production est calculée sur une base normale des capacités de production, à l'exclusion de tous coûts de sous activité.

Dépréciation des stocks de produits finis

Une dépréciation est constatée sur les stocks lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

La valeur de réalisation est appréciée notamment par un pourcentage de dépréciation croissant en fonction du nombre de mois de ventes en stocks à la date de clôture, et du caractère re-stérilisable ou non des produits.

3.9 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois pour les créances nées antérieurement au 1^{er} juillet 2021.

Pour les créances nées à compter du 1er juillet 2021, le modèle des pertes attendues de la norme IFRS 9 est utilisé.

3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les disponibilités et les placements monétaires sans risque, mobilisables ou cessibles à très court terme, effectués par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie au quotidien. Ces placements représentent des actifs financiers de transaction et sont donc évalués à leur juste valeur avec contrepartie résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois dès l'origine. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les « *Emprunts et Dettes financières courants* ».

3.11 Avantages au personnel

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs du régime est déduite.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués à chaque clôture en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif, sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.12 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur les actions. Les plans d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le groupe aux bénéficiaires.

Les avantages sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des actions. Le nombre d'actions est déterminé en fonction de critères de performance soit le chiffre d'affaires et l'EBITDA. Une charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de départ. Cette charge est comptabilisée en charge de personnel.

3.13 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées, conformément à IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans avantage équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes (cf note 25).

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

3.14 Instruments financiers

Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnement qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Autres actifs financiers courants

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des autres actifs courants du Groupe (autres que les stocks et les actifs d'impôt différé) sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Ce poste contient principalement les créances sociales et fiscales du groupe.

Emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à IFRS 9, les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en diminution du montant emprunté et inclus dans le taux d'intérêt effectif. La différence entre la charge d'intérêt calculée à l'aide du taux d'intérêt effectif et les intérêts versés sur la période est comptabilisée en augmentation ou en diminution de la dette.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les Passifs courants.

Actifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres créances.

Passifs financiers non dérivés

Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe a les passifs financiers non dérivés suivants : des emprunts, des découverts bancaires, des dettes fournisseurs et autres dettes.

De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable puis évalué au coût amorti.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Pour les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

Couverture de taux

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt.

Ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture.

Le Groupe apprécie, à la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » dans le futur sur la période sur laquelle la couverture est désignée et apprécie si, rétrospectivement, les résultats effectifs de chaque couverture sont dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture au sein des capitaux propres. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat ; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les revenus des ventes de produits orthopédiques enregistrés nets des retours de marchandises, nets des avantages accordés aux clients.

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien ou d'un service à son client.

3.16 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers comprennent les intérêts sur les placements, les variations de juste valeur des instruments financiers, les intérêts sur les emprunts, diverses commissions bancaires et les résultats de change.

3.17 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en

résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est :

- Le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture
- Tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Ces prévisions de résultats futurs sont déterminées à partir de budgets utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.18 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion des obligations convertibles et de l'exercice des bons de souscription d'actions.

3.19 Indicateurs de performance

Réconciliation du résultat courant opérationnel et Ebitda

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant auquel sont ajoutées les dotations aux amortissements et retraité des éléments non-récurrents. La marge d'EBITDA correspond au montant d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires du Groupe. L'EBITDA et la marge d'EBITDA ne sont pas des agrégats comptables normés, répondant à une définition unique et généralement acceptée. Ils ne doivent pas être considérés comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA et la marge d'EBITDA peuvent être calculés de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA et la marge d'EBITDA calculés par la Société peuvent ne pas être comparables à ceux utilisés par d'autres sociétés.

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
Résultat opérationnel courant	12 746	10 312
+ Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	11 128	12 440
+ Eléments non-récurrents ⁽¹⁾	3 229	3 378
EBITDA	27 103	26 130
Marge d'EBITDA	25,6%	26,1%

⁽¹⁾ Les principaux éléments non-récurrents comprennent pour l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- Des honoraires non-récurrents pour 0,4 millions d'euros,
- Des mises au rebuts non-récurrents pour 1 millions d'euros,
- Des indemnités diverses pour 0,5 millions d'euros,
- Des plus ou moins-values de cession d'immobilisation non-récurrentes pour 0,1 millions d'euros
- Des autres charges non récurrentes pour 0,2 millions d'euros

Note 4. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes décrites ci-dessous. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La juste valeur d'un immeuble est le prix qui serait reçu pour sa vente lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les biens.

Dérivés

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les justes valeurs reflètent le risque de crédit de l'instrument et intègrent des ajustements pour prendre en compte le risque de crédit de l'entité du Groupe et de la contrepartie lorsque cela est approprié.

Note 5. Gestion du risque financier

Le Groupe réalise des opérations de couverture de taux suivantes :

Gestion du risque de taux d'intérêts

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Dettes financières à taux variable</i>	72 509	72 509
<i>Dettes financières à taux fixe</i>	-	-
Dettes financières portant des intérêts	72 509	72 509
<i>Couverture de flux de trésorerie (taux variables swapés à taux fixes)</i>	176 194	112 014

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 30 juin 2024.

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variables. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion des taux limitant ce risque.

Au 30 juin 2024 ainsi qu'au 30 juin 2023, le Groupe détient les instruments dérivés suivants :

30-juin-24

En couverture de flux de trésorerie - financement des projets à taux variables swapés à taux fixes (en milliers d'euros)

Date de traitement	Type	Sens	Nominal en cours (millions)	Devise	Départ	Maturité	Durée restante (années)	Taux	Valeur de marché
25/02/11	SWAP	E	0,597	EUR	21/03/11	22/12/25	2,5	3,2900%	13
25/02/11	SWAP	P	0,597	EUR	21/03/11	22/12/25	2,5	Euribor 3M	(13)
18/12/23	SWAP	E	70,000	EUR	28/03/24	31/03/25	1,0	2,5100%	1 307
18/12/23	SWAP	P	70,000	EUR	28/03/24	31/03/25	1,0	Euribor 3M	(1 819)
05/12/23	CAP	A	35,000	EUR	31/03/25	31/03/26	1,0	Euribor 3M	(92)
Total			176,194						(604)

E : emprunteuse

P : prêteuse taux variable

30-juin-23

En couverture de flux de trésorerie - financement des projets à taux variables swapés à taux fixes (en milliers d'euros)

Date de traitement	Type	Sens	Nominal en cours (millions)	Devise	Départ	Maturité	Durée restante (années)	Taux	Valeur de marché
25/02/11	SWAP	E	1,007	EUR	21/03/11	22/12/25	2,5	3,2900%	33
25/02/11	SWAP	P	1,007	EUR	21/03/11	22/12/25	2,5	Euribor 3M	(37)
04/02/21	CAP	A	55,000	EUR	10/11/20	10/11/23	0,4	Euribor 3M	(721)
24/11/22	CAP	A	55,000	EUR	10/11/23	10/11/24	1,0	Euribor 3M	(554)
Total			112,014						(1 280)

E : emprunteuse

P : prêteuse taux variable

Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de marché
- Risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'estimation et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes de ces états financiers consolidés.

Le cadre de la gestion du risque

Il incombe au Président de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels.

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au-delà d'1 an	total			
Au 30 juin 2024	1 982	255	601	2 838	835	11 912	15 585
Au 30 juin 2023	2 336	352	586	3 274	1 698	7 846	12 818

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, les flux contractuels non actualisés sur l'encours de dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 30 juin 2024							
En milliers d'euros	Total	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà de 5 ans
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	70 557						70 557
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	1 886	1 886					
<i>Emprunts auprès de BPI France</i>	4 675	2 956	625	625	469	-	-
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	27 701	7 556	7 404	3 041	2 487	1 425	5 789
<i>Droits d'utilisation contrats de location</i>	12 851	3 261	3 104	2 472	2 061	1 262	691
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	6	6					
<i>Dettes financières FACTOR</i>	1 449	1 449					
Encours des dettes financières	119 125	17 114	11 133	6 137	5 017	2 688	77 036
<i>Actifs liés aux financements</i>							
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	29 101						
Endettement net	90 023						
Au 30 juin 2023							
En milliers d'euros	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà de 5 ans
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	69 481						69 481
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	21	21					
<i>Emprunts auprès de BPI France</i>	5 000	2 975	2 025	-	-	-	-
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	22 449	4 842	5 125	5 236	2 270	1 513	3 463
<i>Droits d'utilisation contrats de location</i>	9 167	3 056	1 837	1 547	1 110	645	973
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	26	26					
<i>Dettes financières FACTOR</i>	335	335					
Encours des dettes financières	106 478	11 254	8 987	6 783	3 380	2 158	73 917
<i>Actifs liés aux financements</i>							
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	37 212						
Endettement net	69 267						

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du Groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du Groupe.

L'objectif du Groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du Groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.

Note 6. Variation de périmètre

La société Ortho-Santé (Amplitude Ouest) a été acquise au 30 avril 2024. Elle est détenue à 100% par Amplitude SAS, la méthode de consolidation est l'intégration globale.

La société Sofab Orthopédie SAS a été absorbée par la société Amplitude en date du 1^{er} juillet 2023.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30.

Note 7. Groupes d'actifs et passifs détenus en vue de la vente

Pour rappel, depuis le 30 juin 2022, la cession des filiales Novastep et Novastep Inc. était envisagée. De ce fait, conformément aux principes de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnés* », les deux filiales remplissaient les critères d'une activité abandonnée.

Au 30 juin 2023, les sociétés Novastep et Novastep Inc ont été effectivement cédées, par conséquent :

- Les comptes consolidés n'intégraient plus aucun élément d'actifs et de passifs relatifs à ces deux sociétés.
- L'ensemble des charges et des produits, correspondant à la période précédant la cession des sociétés, avait été reclassé sur une seule ligne *Résultat des activités abandonnées, net d'impôt*.

Au 30 juin 2023, les éléments d'actifs, de passifs et de capitaux propres n'étaient donc plus intégrés à la consolidation. Les produits et charges reclassés sont les suivants :

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	30-juin-24 12 mois	30-juin-23 12 mois
Chiffre d'affaires		23 593
Résultat opérationnel courant		(4 362)
Résultat opérationnel *		46 785
Résultat financier		(1 241)
RESULTAT NET		45 295

* Au 30 juin 2023, le résultat opérationnel non courant se compose notamment de la plus-value consolidée de cession des filiales cédées Novastep et Novastep Inc, pour un montant global de 51 M€ (dont 39 M€ de produit de cession et 12 M€ de situation nette négative des filiales cédées).

Note 8. Information sectorielle

Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe, l'activité du Groupe était partagée entre deux pôles de produits : (i) Genoux et Hanches et (ii) Extrémités (sociétés Novastep). Chaque pôle d'activité disposait de sa propre recherche et développement, de ses propres circuits et moyens de fabrication, ainsi que de ses propres circuits de vente d'implants orthopédiques et des instrumentations associées.

Depuis le 30 juin 2023, le Groupe a cédé sa participation dans les sociétés Novastep et Novastep Inc, soit l'intégralité de l'activité Extrémités du Groupe. Par conséquent, sur les deux périodes, les actifs, passifs, produits et charges présentés dans les états financiers consolidés sont donc ceux de l'activité Genoux et Hanches.

Note 9. Chiffre d'affaires

Le Groupe tire ses produits des ventes de produits finis. Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit au client. La facturation a lieu généralement en date du transfert du contrôle.

La ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits, par nature et par zone géographique est la suivante :

Par gamme de produits

En %	30-juin-24	30-juin-23
<i>Knees</i>	65,94%	66,69%
<i>Hips</i>	33,28%	32,25%
<i>Others</i>	0,79%	1,06%
Total	100,00%	100,00%

Par nature

En milliers d'euros	30-juin-24	en %	30-juin-23	en %
<i>Ventes de marchandises</i>	-		-	
<i>Ventes de produits finis</i>	105 914	100%	100 033	100%
<i>Ventes de services</i>	106	0%	167	0%
Total	106 019	100%	100 200	100%

Par zone géographique

En milliers d'euros	30-juin-24	en %	30-juin-23	en %
<i>Chiffre d'affaires France</i>	76 806	72%	73 123	73%
<i>Chiffre d'affaires Export Distributeurs</i>	7 506	7%	6 989	7%
<i>Chiffre d'affaires Export Filiales</i>	21 708	20%	20 088	20%
Total	106 020	100%	100 200	100%

Les coûts d'obtention ou d'exécution des contrats sont jugés comme étant non significatifs.

Note 10. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se composent de :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Achats non stockés</i>	2 157	1 397
<i>Loyers locations simples</i>	275	186
<i>Entretien réparation</i>	2 425	2 040
<i>Primes d'assurance</i>	742	640
<i>Etudes et recherches</i>	1 870	1 538
<i>Personnel intérimaire</i>	196	204
<i>Commissions versées aux commerciaux</i>	13 203	12 788
<i>Honoraires</i>	2 791	5 749
<i>Publicité</i>	564	422
<i>Transports</i>	2 107	2 170
<i>Déplacements, missions</i>	1 176	1 052
<i>Frais bancaires et frais d'acquisition titres</i>	406	(264)
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 814	1 455
Total	30 726	29 378

Note 11. Charges de personnel et effectifs**Charges de personnel**

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Salaires et traitements</i>	20 126	18 534
<i>Charges sociales</i>	7 912	7 598
<i>Coûts des paiements en actions</i>	-	-
<i>Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</i>	-	-
<i>Participation des salariés et intéressement</i>	-	-
Total	28 038	26 132

Effectif

En nombre	30-juin-24	30-juin-23
<i>Sales & Marketing</i>	122	109
<i>General & administratif</i>	182	185
<i>Production</i>	86	91
<i>R&D</i>	38	41
Total	428	426

Rémunération des dirigeants

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le Directeur Général a perçu au titre de ses fonctions sur l'exercice, les éléments de rémunération suivants :

- Salaire brut : 347,5 K€
- Prime sur objectifs et primes exceptionnelles 2023/2024 brutes : 255 K€
- Intéressement 2023/2024 : 0 K€
- Avantage en nature : 18 K€
- Plan d'Épargne Retraite Art 83 : 12 K€ (montant versé au titre des cotisations)

Note 12. Amortissements et dépréciations, nettes de reprises

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Amortissement immobilisations incorporelles</i>	4 236	4 887
<i>Amortissement immobilisations corporelles</i>	6 247	6 674
<i>Dépréciation des immobilisations en cours</i>		
<i>Amortissement matériels loués</i>	1 372	1 413
<i>Dépréciation stocks, nettes de reprises</i>	362	(373)
<i>Dépréciation actifs courants, nettes de reprises</i>	(1 243)	(102)
<i>Provision risques et charges, nettes de reprises</i>	157	(55)
Total	11 128	12 440

Note 13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
Autres produits d'exploitation		
Crédit d'impôt recherche	547	280
Gains de change sur opérations commerciales		
Autres	382	(121)
Total	929	159
Autres charges d'exploitation		
Redevances versées	(452)	(393)
Autres	(892)	(68)
Total	(1 344)	(461)

Note 14. Produits et charges non opérationnelles

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
Produits opérationnels non courants		
Cessions filiales	-	-
Reprise dépréciation immobilisations en cours	-	-
Reprise provision Taxe promotion DM	2 855	3 595
Autres	125	38
Total	2 979	3 633
Charges opérationnelles non courantes		
Valeurs nettes des filiales cédées	-	-
Pertes sur créance des filiales cédées	-	-
Dotation provision Taxe promotion DM	2 338	2 247
Dotation dépréciation immobilisations en cours	-	-
Autres *	3 122	3 650
Total	5 460	5 896

* Au 30 juin 2023, le montant des Autres charges opérationnelles non courantes correspond principalement au versement effectué sur la période concernant la taxe promotion DM (ayant pour contrepartie la reprise de provision sur la taxe promotion DM).

Note 15. Charges et produits financiers

Le résultat financier se compose essentiellement des éléments suivants :

- Coût de la dette (10 115) K€,
- Autres produits et charges financières pour un montant net de 1 470 K€ dont un montant net négatif de (138) K€ de gains et pertes de changes.

Note 16. Charge d'impôt sur le résultat

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Impôts exigibles</i>	(1 050)	(943)
<i>Impôts différés</i>	958	174
Total	(92)	(769)

Analyse de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
Résultat avant impôt	1 620	39 297
<i>Taux théorique d'imposition</i>	25,00%	25,00%
Charge d'impôt attendue	(405)	(9 824)
<i>Effet des différences permanentes</i>	(563)	949
<i>Crédits d'impôt</i>		
<i>Charges de personne IFRS 2</i>		
<i>Déficits de l'année non activés</i>	(537)	(2 674)
<i>Déficits imputés non activés antérieurement</i>	766	(445)
<i>Déficits antérieurs activés ou repris</i>	952	
<i>Reclassement CVAE</i>	33	56
<i>Effet base d'impôt Brésil</i>		184
<i>Provisions litiges non fiscalisées</i>	(344)	(566)
<i>Effet baisse du taux d'impôt</i>		
<i>Résultat de cession non fiscalisé</i>		11 674
<i>IFRS 5</i>	-	(62)
<i>Autres</i>	6	(61)
Charge réelle d'impôt	(92)	(769)

Impôts différés au bilan

Les impôts différés actifs et passifs enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En milliers d'euros	30-juin-23	Impact réserves	Impact résultat	Reclass.	30-juin-24
Impôts différés Actifs					
<i>Organic</i>	29		(12)		17
<i>Frais sur acquisition de titres</i>	-				-
<i>Participation des salariés</i>	0				0
<i>Indemnité départ à la retraite</i>	107		2		109
<i>Plus-value cession immobilisations</i>	1 260	(17)	6		1 249
<i>Activation des déficits</i>	3 922	5	883		4 811
<i>Instruments de couverture</i>	(320)	169			(151)
<i>Marge sur stocks</i>	630		26		656
<i>Autres</i>	-				-
<i>Compensation IDA/IDP</i>	(519)			422	(97)
Total	5 109	157	905	422	6 593
Impôts différés Passifs					
<i>Provisions réglementées</i>					
<i>Juste valeur des actifs</i>	-				-
<i>Activation Ancillaires</i>	31		(31)		-
<i>Plus-value cession immobilisations</i>	1 246		25		1 271
<i>Elimination de l'étalement de plus-value sur bâtiment</i>	30		(11)		19
<i>Activations autres actifs</i>	338		(103)		235
<i>Location-financement</i>	449		53		502
<i>Ecart de conversion</i>	140		14		154
<i>Autres</i>	13				13
<i>Compensation IDA/IDP</i>	(519)			422	(97)
Total	1 727	-	(53)	422	2 097

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable.

Les déficits fiscaux sont activés lorsque la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés. Cette décision est basée à partir du business plan actualisé. Les déficits activés concernent essentiellement le groupe d'intégration fiscale en France pour 19,2 M€ sur un total de déficits reportables de 45,9 M€ au 30 juin 2024.

Le groupe n'a pas eu recours à des jugements, hypothèses ou estimations dans la détermination du déficit fiscal du groupe intégré.

Note 17. Immobilisations incorporelles

Goodwill

Comme indiqué en note 3.4 de cette annexe, à partir du 30 juin 2023, l'activité du Groupe ne donne plus lieu à la distinction de plusieurs unités génératrices de trésorerie permettant d'affecter les Goodwill.

La valeur nette comptable du goodwill est de 98,8 M€ comprenant notamment :

- Le rachat par Amplitude Surgical de Amplitude Group le 29 juin 2011, groupe constitué par les sociétés Amplitude Group, Amplitude Finance, Amplitude, SCI Les Tilleuls et Amplitude GMBH. Le prix d'acquisition payé pour le rachat d'Amplitude Group avait été déterminé en fonction de la capacité de la société à générer du résultat et de la trésorerie, du savoir-faire des sociétés du groupe et de ses relations avec les clients et les médecins. Le goodwill comptabilisé lors du rachat du groupe Amplitude dans les comptes consolidés s'élève à 75,5 M€ ;
- Goodwill comprend également le rachat des sociétés Sofab (2,1 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Amplitude IDF (2,4 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Duotech (0,8 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Amplitude Australia PTY (4,7 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Amplitude Brésil (9,8 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Amplitude Suisse (0,4 M€) ;
- Goodwill provenant du rachat de la société Amplitude Ouest (OrthoSanté) (3,2 M€).

Au 30 juin 2024, les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de la méthode des cash-flow actualisés en retenant les hypothèses et paramètres suivants. L'horizon du business plan utilisé est de 5 ans en conformité avec IAS 36 et une meilleure visibilité de l'horizon d'investissement.

- Prise en compte du business plan actualisé à la date d'arrêté des comptes pour la période courant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029.
- Taux de croissance à l'infini de 2,0 % sur l'UGT Genoux et Hanches.
- Actualisation à un taux de 11 % des flux de trésorerie attendus.

Le test de valeur a permis de confirmer la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie Genoux et Hanches (y compris le goodwill).

Des tests de sensibilité ont été réalisés par rapport aux hypothèses retenues :

- Une hausse du taux d'actualisation de 0,5%, à 11,5%, conduirait à une valeur recouvrable inférieure de (10,2) million d'euros à l'actif à tester ;
- Un taux de croissance de 1,8% conduirait à une valeur recouvrable inférieure de (1,4) M€ à l'actif à tester ;
- Et, un taux d'actualisation de 11,5% combiné à un taux de croissance de 1,9% conduirait à une valeur recouvrable inférieure de (11,7) M€ à l'actif à tester.

Frais de développement

Compte tenu des critères décrits en note 3.6, des frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour un montant de 170 K€ au 30 juin 2024. Ces frais figurent en immobilisations incorporelles en cours et en frais de développement. Ces frais sont amortis sur une durée de 4 à 10 ans. La comptabilisation de ces frais au 30 juin 2024 reflète la meilleure estimation de l'issue de ces projets à la date d'arrêtée des comptes.

Conformément à la norme IAS 36, ces frais font l'objet d'un impairment test.

Autres Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	30-juin-23	Acquisitions/ (dotations nettes)	(Cessions)/ reprises sur cessions	Ecarts de conversion	Reclass.	Autres variations	30-juin-24
<i>Concessions, brevets</i>	51 110	6 469	(1)	3	1 074	4	58 659
<i>Fonds de commerce</i>	443	-	(0)	-	-	-	443
<i>Frais de développement</i>	172	-	(2)	-	-	-	170
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	11 891	-	-	7	826	235	12 958
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	11 092	2 977	-	1	(1 905)	-	12 165
Valeurs brutes	74 707	9 446	(3)	11	(5)	239	84 395
<i>Concessions, brevets</i>	(30 452)	(3 741)	1	(3)	0	(1)	(34 196)
<i>Fonds de commerce</i>	(443)	-	-	-	-	-	(443)
<i>Frais de développement</i>	(110)	(12)	2	-	-	-	(120)
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	(8 616)	(483)	-	(3)	-	-	(9 102)
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	(3 247)	-	-	-	-	-	(3 247)
Amortissements et dépréciations	(42 868)	(4 236)	3	(5)	0	(1)	(47 108)
VALEURS NETTES	31 838	5 210	0	6	(5)	238	37 287

Les acquisitions de brevets ont pour contrepartie la comptabilisation d'une dette sur immobilisation pour un montant en augmentation de 7 549 K€ par rapport à l'an dernier. Le montant des acquisitions est présenté corrigé de la variation de la dette sur immobilisation dans le tableau de flux de trésorerie soit 6 053 K€.

Note 18. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	30-juin-23	Acquisitions/ (dotations nettes)	(Cessions)/ reprises sur cessions	Ecarts de conversion	Reclass.	Autres variations	30-juin-24
<i>Terrains</i>	890	4	-	0	-	-	894
<i>Constructions</i>	-	2 106	-	-	4 040	-	6 145
<i>Droit d'utilisation biens immobiliers</i>	12 396	684	(2 389)	(3)	-	35	10 723
<i>Installations techniques</i>	41 348	1 274	(9 864)	152	7 945	-	40 855
<i>Droit d'utilisation installations techniques</i>	17 252	70	-	-	-	110	17 431
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	10 031	730	(2 840)	(3)	(579)	257	7 596
<i>Droit d'utilisation autres immobilisations corporelles</i>	1 926	453	(423)	1	-	342	2 297
<i>Immobilisations en cours</i>	20 985	6 267	-	-	(11 383)	-	15 869
Valeurs brutes	104 828	11 588	(15 517)	146	23	743	101 812
<i>Terrains</i>	(166)	(15)	-	(0)	-	-	(181)
<i>Constructions</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Droit d'utilisation biens immobiliers</i>	(6 887)	(1 189)	2 389	7	0	(0)	(5 679)
<i>Installations techniques</i>	(38 837)	(5 943)	10 350	(112)	(557)	(19)	(35 118)
<i>Droit d'utilisation installations techniques</i>	(11 774)	(24)	-	-	(82)	-	(11 881)
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	(8 060)	(479)	2 824	(5)	589	(251)	(5 382)
<i>Droit d'utilisation autres immobilisations corporelles</i>	(1 247)	(445)	416	(0)	1	(110)	(1 386)
<i>Immobilisations en cours</i>	(576)	(144)	-	-	-	-	(720)
Amortissements et dépréciations	(67 547)	(8 240)	15 979	(110)	(49)	(379)	(60 346)
VALEURS NETTES	37 275	3 348	462	37	(26)	364	41 460

Le poste « *Installations techniques* » est principalement composée d'ancillaires.

Note 19. Stocks

En milliers d' euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Matières premières</i>	1 569	667
<i>Stocks d'encours</i>	10 229	10 884
<i>Stocks de produits intermédiaires et finis</i>	34 209	28 752
Valeurs brutes	46 007	40 303
<i>Dépréciation</i>	2 707	2 348
Stocks et encours nettes	43 300	37 955

Note 20. Créances

Créances clients

En milliers d' euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Valeur brute</i>	15 585	12 818
<i>Dépréciation</i>	(835)	(1 698)
Valeur nette	14 749	11 120

L'échéance des créances clients est présentée en note 5 au niveau du paragraphe « *Risque de crédit* ».

Autres actifs courants

En milliers d' euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices)</i>	3 878	5 553
<i>Créances sociales</i>	21	43
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 212	1 181
<i>Avances et acomptes versés</i>	760	144
<i>Autres actifs courants</i>	477	880
Total	6 348	7 802

Compte tenu de la nature de ces créances, et de leurs échéances, il est considéré que leur valeur comptable après éventuelle dépréciation correspond à leur juste valeur.

Les créances d'impôts courants sont essentiellement composées des crédits d'impôts recherche et des crédits d'impôts compétitivité emplois.

Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	1 987	195
<i>Comptes bancaires et autres disponibilités</i>	27 115	37 016
Total	29 101	37 212

Variations du besoin en fonds de roulement

Les variations du besoin en fonds de roulement tels qu'inclus dans le tableau de flux de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	juin-24	Var. Périmètre	Ecart de conversion et autres	Autres	juin-23	Variation
Stocks	43 300	-	(83)	-	37 955	(5 428)
Créances clients et autres débiteurs	21 097	726	(659)	726	18 922	(1 382)
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
						(6 810)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28 780	306	(148)	306	29 195	(880)
Autres passifs non courants	17 724	96	1 017	96	16 707	(191)
Passifs directement liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
						(1 071)
Passifs d'impôt courant	404	-	-	-	594	(190)
<i>Créance d'impôt courant</i>	1 156	-	-	-	1 367	211
						20

Note 22. Capital et réserves

Le capital social s'élève à 480 208 €, divisé en 48 020 841 actions d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

Note 23. Emprunts

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

Analyse de la dette par nature

En milliers d'euros	30-juin-24		30-juin-23	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	-	-	-	-
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	70 557	-	69 480	-
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	-	1 886	-	21
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	21 864	10 512	19 632	7 817
<i>Dettes financières location</i>	9 590	3 261	6 111	3 056
Total	102 011	15 659	95 224	10 893

Au 30 juin 2024, la juste valeur des instruments de couverture de taux ressort à un montant de 675 K€ brut d'impôt différé, soit 507 K€ net d'impôt différé, comptabilisé au passif (dérivé) en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau.

La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans. Son taux d'intérêt est : Euribor 3 mois (plancher à 0) plus 7.00%, sous réserve d'un ajustement de la marge selon le niveau de ratio de levier. La marge peut varier entre 6.00% pour un ratio de levier d'au-plus 3,5 fois à 7.00% pour un ratio de levier supérieur à 5 fois, avec des ajustements intermédiaires tous les 0,25% pour les ratios de levier intermédiaires.

Amplitude Surgical dispose d'une option de capitalisation jusqu'à 2% de la marge cash sous réserve du paiement d'une prime de 0,25% sur la conversion de la marge.

Au cours de l'exercice, des emprunts ont été souscrits pour 12,0 M€ afin de financer les investissements et l'acquisition de la filiale Ortho-Santé, dont 2 M€ correspondent à un crédit vendeur lié à cette acquisition.

Covenant

Le Groupe s'est engagé au titre de la nouvelle dette Unitranche à respecter un ratio de levier annuel prédéterminé correspondant au rapport égal à l'endettement net (hors frais d'émission d'emprunts) total divisé par l'EBITDA consolidé retraité des EBITDA négatifs des filiales en perte dans la limite de 1 M€.

Au 30 juin 2024, ce ratio s'élève à 3,31 pour un ratio maximum prévu par la documentation de la dette Unitranche à 6,10.

Note 24. Concours bancaires et factor

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Dettes financières FACTOR *</i>	1 449	335
<i>Avances de trésorerie Dailly</i>		
<i>Concours bancaires</i>	6	26
Total	1 454	361

* Dans les comptes IFRS consolidés, le groupe procède à la compensation des éléments ci-contre :

- Dette financière vis à vis du factor (totalité du portefeuille des créances factorisées),
- Compte d'en-cours factor (disponible utilisable par la société),
- Comptes de réserve et de fonds de garantie.

Cette présentation permet d'afficher au bilan consolidé IFRS une dette vis à vis du factor pour le montant des seuls prélèvements effectués par le groupe sur le compte courant ouvert dans les livres du factor.

Au 30 juin 2023, la dette Factor s'élève à 1 403 K€ et la créance s'élève à 1 068 K€, soit une créance nette de 335 K€, comptabilisée dans le poste « *Concours bancaires et Factor* ».

Au 30 juin 2024, la dette Factor s'élève à 4 120 K€ et la créance s'élève à 2 671 K€, soit une créance nette de 1 449 K€, comptabilisée dans le poste « *Concours bancaires et Factor* ».

Le 25 juin 2016, le contrat d'affacturage a fait l'objet d'un avenant afin de le rendre déconsolidant, compte tenu de la qualité du portefeuille clients. Au 30 juin 2023 l'encours Factor non présenté en dette financière s'élevait à 10 098 K€ contre 9 871 K€ au 30 juin 2024. Cet encours est comptabilisé en moins des créances clients.

Note 25. Dérivés

Le Groupe souscrit des instruments de couverture de taux d'intérêt de type « swap ». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement.

Le nominal des dérivés qualifiés en couverture de flux trésorerie (« cash-flow hedge ») au sens d'IAS 39 s'élève à 176 M€ au 30 juin 2024 et 112 M€ au 30 juin 2023.

La juste valeur des dérivés est comptabilisée au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dérivé ».

Pour les dérivés qualifiés de couverture en IFRS :

- La contrepartie de la part efficace de la variation de juste valeur des dérivés destinée à couvrir les périodes futures est comptabilisée en capitaux propres (« Autres éléments du résultat global »).
- Les variations de juste valeur de la valeur temps des options et la part inefficace des relations de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour les dérivés non qualifiés de couverture, les variations de valeur des dérivés sont comptabilisées en résultat.

En milliers d'euros	30-juin-24		30-juin-23	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<i>Dérivés de taux (juste valeur)</i>		(513)		(4)
<i>Dérivés non qualifiés de couverture</i>				
Total	-	513	-	4

Note 26. Provisions pour risques et charges

Solde à la clôture

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
Provisions pour risques et charges non courantes	14 692	15 221
<i>Litige Taxe promotion DM</i>	14 168	14 684
<i>Litige Rachat de titres Amplitude Australie</i>		
<i>Avantages du personnel</i>	524	537
Provisions pour risques et charges courantes	612	281
<i>Provisions pour litiges</i>	178	81
<i>Autres provisions courantes</i>	434	200
Total	15 303	15 502

Variation de l'exercice

En milliers d'euros	
Valeur au 30 juin 2022	16 902
<i>Dotations</i>	2 350
<i>Reprises utilisées</i>	(3 752)
<i>Reprises non utilisées</i>	
<i>IFRS 5</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	
<i>Autres</i>	3
Valeur au 30 juin 2023	15 502
<i>Dotations</i>	2 653
<i>Reprises utilisées</i>	(3 016)
<i>Reprises non utilisées</i>	
<i>IFRS 5</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	
<i>Autres</i>	164
Valeur au 30 juin 2024	15 303

Provision pour IDR

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 524 K€, charges sociales incluses au 30 juin 2024.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

Le taux annuel d'augmentation des salaires retenu est de 1.50 % et le taux d'actualisation est de 3,70 %.

Provision pour risques

Des provisions sont comptabilisées sur l'exercice pour couvrir des risques sociaux, commerciaux, ou afférents à des litiges en cours, en fonction de l'analyse des dossiers faite par la direction.

Litige Taxe Promotion DM

Depuis le 7 novembre 2013, le groupe est en litige avec les URSSAF au titre d'un redressement de la contribution prévue par les articles L 245-5-1 et L 245-5-2 du code de la sécurité sociale pour les années 2006, 2007 et 2008.

Suite aux décisions de la Cour de cassation du 29 novembre 2018, du Tribunal de Grande Instance (pôle social) de Valence du 10 Octobre 2019 et de la Cour d'Appel de Grenoble du 29 octobre 2019, et au courrier de l'URSSAF du 7 novembre 2019 indiquant sa décision de ne former ni pourvoi ni appel au titre de ce litige, Amplitude Surgical avait obtenu gain de cause, quant à son litige l'opposant à l'URSSAF, sur la période allant jusqu'au 30 juin 2014.

La conséquence comptable de cette décision dans les comptes de l'exercice 2019/2020 était une reprise partielle de la provision à hauteur de 8,6 millions, pour une provision qui totalisait au 30 juin 2020 la somme de 12,2 millions d'euros.

Pour le troisième litige encore ouvert, suite au redressement de 5,7 M€ pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017, Amplitude avait sollicité auprès du Tribunal Judiciaire de Valence l'annulation du redressement. Par décision en date du 3 novembre 2020, notifiée le 2 décembre 2020, le Tribunal Judiciaire de Valence a débouté Amplitude SAS de sa demande d'annulation du redressement. Amplitude avait décidé de faire appel de cette décision. Le 27 janvier 2022 la Cour d'Appel de Grenoble a débouté Amplitude SAS de sa demande d'annulation de redressement sur la taxe de promotion des dispositifs médicaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017. La société avait versé la totalité des rappels des cotisations, des intérêts ainsi que des pénalités de retard pour un montant de 6,4 M€.

Par un arrêt en date du 17 octobre 2024, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a cassé et annulé le jugement de la Cour d'appel de Grenoble uniquement sur un point concernant les frais de congrès à l'étranger, les autres points étant validés par la Cour, notamment sur l'intégration des commissions des agents commerciaux dans la base taxable. La société va donc saisir la Cour d'Appel de Lyon pour statuer sur les frais de congrès à l'étranger.

Le 21 septembre 2021, le groupe a reçu la lettre d'observation de l'URSSAF à la suite d'un quatrième contrôle sur la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux pour la période portant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020. Cette lettre d'observation conduirait à un rappel de cotisations de 5,5 M€, montant déjà provisionné dans les comptes du Groupe lors des exercices précédents. Amplitude SAS a saisi la Commission de Recours à l'Amiable (CRA) de l'URSSAF au titre de ce litige. Par décision du 18 juillet 2022, la CRA a rejeté la contestation. Amplitude SAS a saisi le tribunal judiciaire de Valence.

L'audience de plaidoirie s'est tenue le 16 mai 2023. Par décision du 11 juillet 2023, le tribunal a rejeté les moyens d'Amplitude SAS, confirmé le redressement et condamné la société à verser à l'URSSAF Rhône Alpes la somme de 5,9 M€, dont 5,5 M€ de principal au titre de la contribution des articles L.245-5-1 et L.245-5-2 du code de la sécurité sociale et 0,4 M€ de majorations de retard. Amplitude SAS a interjeté appel de cette décision.

Le litige n'étant pas définitivement éteint la société continue de provisionner les compléments futurs pour la période à partir du 1^{er} juillet 2014 sur la base de la méthode retenue par l'Administration dans son redressement et cela, tant que le litige perdure auprès des tribunaux.

La société Amplitude SAS fait l'objet d'un cinquième contrôle pour la période de 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023. La lettre d'observation du 1^{er} août 2024 conduit à un rappel de cotisations de 5,0 M€. Amplitude SAS a envoyé ses remarques à la suite de cette lettre et est en attente d'un retour de l'URSSAF.

La dotation complémentaire à ce titre s'élève à 2,3 M€ sur l'exercice 2023-2024. Par ailleurs, une reprise est intervenue à hauteur de 2,9 M€ correspondant à un versement effectué dans le cadre de ce litige. De ce fait, la provision au 30 juin 2024 s'élève à 14,2 M€.

Note 27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Autres passifs non courants (plus d'un an)

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	17 724	16 707
<i>Quote part pertes SNC</i>	-	0
Total	17 724	16 707

Autres passifs courants (moins d'un an)

En milliers d'euros	30-juin-24	30-juin-23
<i>Dettes fournisseurs</i>	15 081	15 460
<i>Dettes fiscales (hors impôt sur les bénéfices)</i>	1 603	1 444
<i>Dettes sociales</i>	6 391	6 301
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	3 391	3 516
<i>Produits constatés d'avance</i>	308	93
<i>Comptes courants hors groupe</i>	0	(0)
<i>Autres passifs courants</i>	2 005	2 382
Total	28 780	29 195

Comme indiqué en note 3.5, les brevets et licences ont donné lieu à la comptabilisation d'un actif incorporel. La valeur brute d'entrée de ces actifs immobilisés correspond à la valeur des redevances estimée à la date d'acquisition du brevet ou de signature de la licence par Amplitude SAS, la contrepartie correspondant à une dette, ventilée en autres passifs en non courants et en autres passifs courants, en faveur du cédant de l'invention ou des concédants.

Pour les dettes fournisseurs, la société a considéré que le coût amorti constituait une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 28. Transactions entre parties liées

Aucune transaction entre le groupe et les parties liées n'a été réalisée au cours de la période.

Note 29. Engagements hors bilan

Engagements financiers donnés

Au titre de la dette Unitranche :

- Nantissement de compte Titres Financiers,
- Nantissement de comptes bancaires,
- Nantissement de créance.

Au titre des prêts accordés par BPI France : retenue de garantie de 280 K€.

Au titre du prêt de financement de l'acquisition d'Ortho-Santé : nantissement des titres.

Engagements financiers reçus

Dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire de 110 M€, le Groupe disposait d'une ligne de financement Capex additionnelle de 30M€ disponible pour le tirage sur une durée de 3 ans et dont la mise à disposition est conditionnée au ratio de levier du Groupe.

Cette ligne a été annulée à la demande du Groupe au 30 septembre 2022.

Note 30. Entités du groupe

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthodes de consolidation appliqués	% contrôle 30/06/2024	% contrôle 30/06/2023
<i>Amplitude Surgical</i>	533 149 688	<i>France</i>	<i>Société mère</i>	<i>Société mère</i>	<i>Société mère</i>
<i>Amplitude</i>	414 448 464	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude GMBH</i>	NA	<i>Allemagne</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Australia Pty</i>	NA	<i>Australie</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Brésil</i>	NA	<i>Brésil</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Suisse</i>	NA	<i>Suisse</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Benelux</i>	NA	<i>Belgique</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Afrique du Sud</i>	NA	<i>Afrique du Sud</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Sofab Orthopédie SAS (*)</i>	822 921 383	<i>France</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	100,0%
<i>Amplitude Corp.</i>	NA	<i>Etats-Unis</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude Duotech</i>	488 772 763	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude IDF</i>	447 869 496	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude SUD</i>	843 256 322	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>SCI Les Tilleuls</i>	439 216 748	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude NORD</i>	882 949 977	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>SCI Sofab Falla</i>	908 379 480	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	100,0%
<i>Amplitude OUEST (**)</i>	539 870 717	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	100,0%	<i>/</i>

(*) La société Sofab Orthopédie SAS a été absorbée par la société Amplitude SAS en date du 1^{er} juillet 2023.

(**) La société Amplitude Ouest (Ortho-Santé) a été acquise en date du 30 avril 2024.

Note 31. Evènements post-clôture

Néant.

Note 32. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'a été identifié au 30 juin 2024.

Note 33. Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En euros</i>	Deloitte	Mazars
	30-juin-24	30-juin-24
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
<i>Emetteur</i>	83 975	83 975
<i>Filiales</i>	90 548	78 307
Sous-total (1)	174 523	162 282
Services autres que la certification des comptes (SACC) requis par les textes		
<i>Emetteur</i>	5 035	5 035
<i>Filiales</i>		
Sous-total (2)	5 035	5 035
Autres SACC		
<i>Emetteur</i>	600	600
<i>Filiales</i>		
Sous-total (3)	600	600
TOTAL	180 158	167 917